



La CGT première organisation syndicale

Le cycle électoral de 4 années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de plus de 10 salariés, s'est achevé au 31 décembre 2012.

Le Haut Conseil du Dialogue Social vient d'en communiquer les résultats.

Sur les 12 millions de salariés concernés, près de 10 millions ont eu l'occasion de se prononcer au moins une fois sur une ou plusieurs listes présentées par des syndicats aux élections du Comité d'Entreprise ou des délégués du personnel de leur entreprise.

La participation moyenne a été de l'ordre de 66 % dans les élections professionnelles (hors TPE), ce qui témoigne d'un attachement profond des salariés au syndicalisme et de leur fort intérêt à l'existence et au fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel.

Déjà, lors des élections prud'homales, les salariés, en plaçant en tête la CGT, avaient réaffirmé leur attachement à la prud'homie.

Présente auprès de 6 millions de ces salariés, en agrégeant les résultats des élections TPE de décembre 2012, la CGT recueille 1 355 927,54 voix, soit 26,77%.

La CGT conforte ainsi sa place de première organisation syndicale. Elle est première organisation auprès des 17 millions de salariés du secteur privé, dont les TPE et première organisation auprès des 5 millions d'agents de la fonction publique*.

C'est une invitation pour toute la CGT à être encore plus utile, plus accessible et plus solidaire.

Montreuil, le 29 mars 2013

*Rappel : A l'issue des élections, dans la fonction publique d'octobre 2011, la CGT recueillait 25,4 % des voix dans toute la fonction publique (5 millions de salariés), les 2^{ème} et 3^{ème} organisations recueillaient quant à elles respectivement 19,1 % et 18,1 %.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL
29 MARS 2013

*Présentation de la mesure d'audience syndicale au
niveau national et interprofessionnel*

Résultat du calcul de l'audience syndicale 2013
Niveau national et interprofessionnel

<i>Nombre de salariés inscrits¹</i>	12 755 317
<i>Nombre de votants</i>	5 456 527
<i>Nombre de suffrages valablement exprimés²</i>	5 064 920
<i>Taux de participation³</i>	42,78 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

<i>Organisations syndicales</i>	<i>Nombre de suffrages valablement exprimés⁴</i>	<i>% de voix obtenues</i>	<i>Poids relatifs⁵</i>
CGT	1 355 927,54	26,77 %	30,62 %
CFDT	1 317 111,84	26,00 %	29,74 %
CGT-FO	807 434,60	15,94 %	18,23 %
CFE-CGC	477 459,52	9,43 %	10,78 %
CFTC	470 824,51	9,30 %	10,63 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%

<i>Organisations syndicales</i>	<i>Nombre de suffrages valablement exprimés</i>	<i>% de voix obtenues</i>
UNSA	215 696,14	4,26 %
SOLIDAIRES	175 557,67	3,47 %
<i>Autres listes (< 1%)</i>	223 513,69	4,40 %

Audience de la CFE-CGC dans les collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats : 18,14 %

¹ Le nombre de salariés inscrits correspond au nombre de salariés inscrits sur les listes électorales des entreprises dont les procès verbaux d'élections professionnelles (CE, DUP ou à défaut DP) seront pris en compte, du scrutin TPE et du collège des salariés de la production agricole de l'élection aux chambres départementales d'agriculture

² Le nombre de suffrages valablement exprimés correspond au nombre de votants moins les suffrages blancs et nuls

³ Le taux de participation est calculé à partir du nombre de votants rapporté au nombre de salariés inscrits

⁴ Le nombre de suffrages valablement exprimés comporte des décimales en raison des répartitions de voix au sein des listes communes qui s'expriment en pourcentage du nombre total de suffrages recueillis par celles-ci

⁵ Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8% des suffrages valablement exprimés.